

La Colline

26
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

Journal d'opinion!

Le journal se dévoile

GABRIELLE DENON-COURT

La Colline est certes une petite équipe, mais elle est avant tout talentueuse. Cette équipe qui depuis un an fut en perpétuel changement, et cela jusqu'à la toute fin a su tenir le cap.

Chaque mot qui a été couché sur le papier de notre cher journal fut l'expression de l'identité de chacun des auteurs et a participé à la création d'une œuvre collective. Malheureusement, on ne sait jamais ce qui peut arriver au courant d'une

année et que parfois ces événements peuvent nous forcer à quitter à contrecœur le navire. Je tiens à remercier tous ceux qui ont fait partie pour un temps court ou plus grand à cette belle équipe.

Cette année est une année particulière pour moi ; quatrième et dernière participation au PJQ, dernière année de mon Bac en anthropologie à l'Université Laval et dernière fois que je m'exprimerai dans la Colline. J'ai grimpé les échelons au sein du journal et je

me suis attachée à la dynamique de ce petit groupe de rédaction qui chaque année a changé, mais a su rester fidèle à sa mission d'informer la députation et de les pousser à réfléchir dès 8h le matin au déjeuner. Les trois derniers 26 décembre, je me suis dévoilée dans des textes de présentation, mais je considère pour cette édition qu'en tant que rédactrice en chef c'est ceux qui forment notre équipe qui doivent être mis de l'avant et non ma propre personne. Je veux leur laisser cette place que mes rédac-

teurs m'ont laissée lorsque j'étais photographe ou journaliste.

C'est donc le moment de vous présenter l'équipe finale de La Colline de la 67^e législature. Vous aurez la chance de les connaître un peu mieux grâce à leur texte de présentation et au courant des futures éditions du journal durant la simulation où vous pourrez tous les matins lire l'expression de leurs observations. La Colline vous souhaite une agréable simulation, autant aux anciens qu'aux nouveaux. ☺



Le parlementarisme revu par sa jeunesse

SIMON DANSEREAU-LABERGE
Collaborateur spécial

On ne peut pas aborder le parlementarisme PJQ sans parler de son rapport à la séparation des pouvoirs emprunté au parlementarisme canadien (j'inclus bien sûr le cas du Québec). Pour bien expliciter ces particularités, il faut donc se référer au cadre réel et circonscrire les inspirations et réinterprétations de la structure parlementaire du PJQ.

L'Encyclopédie de l'Assemblée nationale du Québec définit la séparation des pouvoirs comme le : «Principe d'organisation politique selon lequel la même autorité ne doit pas exercer toutes les fonctions étatiques. Le régime parlementaire est traditionnellement présenté comme un régime de séparation souple ou de collaboration des pouvoirs en raison de la responsabilité ministérielle et du droit de dissolution.»

Ce principe de séparations (separation of powers) nous vient de penseurs politiques du XVII^e siècle comme John Locke ou du Baron de Montesquieu, tous deux confrontés à un exercice du pouvoir complètement concentré dans les mains d'une seule et même institution : la monarchie. Certaines démocraties modernes ont fait le choix dans leurs Constitutions respectives d'interpréter de façon « stricte » cette séparation tri-céphale, nommément les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires. C'est le cas des États-Unis, qui ont deux chambres (le Congrès et le Sénat) qui exerce le pouvoir législatif (adopter, abroger, amender, les lois) un président prenant les décisions exécutives, élu par un collège

électoral et les tribunaux qui exercent le pouvoir judiciaire. Ce qui est donc important de noter est que contrairement à cette interprétation, les pouvoirs exécutifs et législatifs fonctionnent en collégialité au Canada et au Québec :

«Au Québec, le pouvoir législatif n'est pas complètement séparé du pouvoir exécutif, exercé par le premier ministre et ses ministres. Ces derniers, qui sont également députés, sont donc aussi des membres du pouvoir législatif, incarné par les 125 députés de l'Assemblée nationale. Ceux-ci présentent, étudient et adoptent les lois et règlements. Comme le premier ministre est le chef de la majorité en Chambre et, pour cette raison, chef de l'exécutif, il décide quels vont

être les projets de loi qui seront débattus et adoptés.»

Le parlement jeunesse du Québec reprend donc le principe de représentation démocratique présent au Canada sous des bases implicites et se concentre exclusivement sur le pouvoir législatif (débat et adoption de nouvelles lois) laissant la composition de l'équipe ministérielle, de la magistrature, propre au pouvoir exécutif à un « Avant » postulé sous la forme d'élection fictive (et donc sans importance). Et pour cause ; le but de cette simulation est, entre autres, de présenter des idées avec un encadrement législatif afin d'en débattre. Elle reprend donc un des fondements les plus importants de notre démocratie, le débat d'idées. La particularité de

notre cadre réel démocratique n'a donc que très peu d'incidences. En clair, cette souplesse de la séparation des pouvoirs est effacée derrière un cadre où même la ligne de partie et la partisanerie sont évacuées, toujours dans la même visée : donner la belle part au débat.

Du reste, le PJQ ne présente qu'une seule chambre législative très près de l'Assemblée nationale, sans sénat et qui aurait fusionné les prérogatives fédérales et provinciales canadiennes en une seule Chambre des communes (incluant donc pleinement les champs de compétences comme le militaire, la Santé, l'Immigration, etc.) Le tout en gardant le même défi : offrir une simulation des plus près de la vie politique québécoise tout en se donnant le plus de prégnance possible sur les secteurs de la vie contemporaine canadienne et québécoise. À vous donc d'y retirer le maximum de ce cadre unique! ☺

«Au Québec, le pouvoir législatif n'est pas complètement séparé du pouvoir exécutif, exercé par le premier ministre et ses ministres»

ÉQUIPE ÉDITORIALE
67^E LÉGISLATURE

GABRIELLE DENONCOURT
Rédactrice en chef

ANTOINETTE ALBISETTI
Rédactrice adjointe

IKRAM MECHERI
Coordonatrice de production

CAROLANNE MAGNAN-ST-ONGE
Responsable de dossier

JESSYCA LAURIN
Responsable de dossier

JÉRÉMIE LEBLANC
Responsable de dossier

MARIANA SARMIENTO
Responsable de dossier

CAROLINE TURBOT
Photographe

Projet de loi n°1

Entrevue avec la ministre Chagnon-Roy

JESSYCA LAURIN
Responsable de dossier

Jessyca Laurin (JL): D'entrée de jeu, qu'est qui explique la nécessité de remettre en question la structure même des Forces armées? Peut-on dire que la problématisation se résume aux troubles psychologiques auxquels font face les militaires?

Ministre Gabrielle Chagnon-Roy (GCR): On peut plutôt dire que les troubles psychologiques vécus par les militaires sont de graves symptômes du problème qu'est la désuétude intrinsèque du mode de fonctionnement militaire. D'autres symptômes sont par exemple le manque de reddition envers la société civile, qui est tenue à l'écart du monde militaire et qui comprend trop peu ce qui s'y passe, que ce soit en ce qui concerne le fonctionnement interne ou les missions sur le terrain.

Cette désuétude fait notamment en sorte que l'armée n'est a priori accueillante que pour certains groupes démographiques qui y sont surreprésentés, par exemple les hommes de moins de 30 ans. Nous avons tous vu ces dernières années les campagnes de recrutement invitant par exemple les femmes à rejoindre les forces armées, ce qui est fort bien, mais il n'en demeure pas moins qu'elles sont fortement plus à risque d'y subir des comportements harcelants et des agressions sexuelles que dans la population civile.

Le nombre d'agressions sexuelles au sein des forces demeure trop élevé (chez les femmes comme chez les hommes d'ailleurs, mais cette situation factuelle a surtout un effet dissuasif chez les femmes puisque les hommes



sont moins conscients qu'ils sont aussi des victimes potentielles). Cette situation naît notamment du fait que les dénonciations de divers comportements inacceptables sont toujours étouffées plutôt qu'abordées de front.

Le projet de loi apporte une solution à cette culture militaire qui favorise des comportements aussi inacceptables. Une fois cette structure et cette culture changées, les forces de défense seront certainement plus accueillantes pour une plus grande diversité d'individus, ce qui ne peut être qu'une bonne nouvelle.

JL: Quels sont les principaux en-

jeux qui seront débattus par les parlementaires?

GCR: On aura beau essayer, c'est toujours difficile d'anticiper la teneur des débats qui naîtront d'un projet de loi. Je crois que la question du compromis entre le retrait de l'infanterie contre la mise en place d'une nouvelle structure favorisant le libre arbitre des agents et permettant la dénonciation sera au cœur des débats. Personnellement, j'espère entendre les députés et les journalistes sur leurs perceptions et leur connaissance des forces armées: quelle importance accordent-ils à cette organisation? Lui font-ils confiance? Auraient-ils envie

de s'y joindre en ce moment? Se joindraient-ils au Bureau de la défense nationale?

JL: Afin d'aider les parlementaires à mieux saisir le principe du projet de loi, pourriez-vous le résumer en une phrase?

GCR: Ce projet de loi, c'est le rejet de l'inacceptable, et la fin du statu quo: le Bureau de la défense nationale va améliorer les pratiques et les rapports au sein des forces de défense en les rendant plus redevables envers la société civile ainsi qu'envers ses propres agents, ce qui a une multitude de bénéfices. ☺

Défense nationale: quelle place pour les femmes?

JESSYCA LAURIN
Responsable de dossier

Il va sans dire que le projet de loi Loi sur la Défense nationale propose une nouvelle structure atypique où les agent-e-s auront une plus grande voix au chapitre quant aux décisions prises. Alors que la structure décisionnelle sera davantage décentralisée, il sera également opportun de se pencher sur les rôles qu'occuperont les femmes au sein du Bureau de la Défense nationale

«Traditionnellement, les femmes sont peu présentes dans les forces militaires et occupent des fonctions différentes de celles des hommes»

(BDN). Représentant près de 15% des effectives (Forces Canada, 2016), quelle sera la place des femmes au sein de la nouvelle du BDN?

Traditionnellement, les femmes sont peu présentes dans les forces militaires et occupent des fonctions différentes de celles des hommes. Bien que depuis les années 1970 Forces Canada ait entrepris des efforts afin d'augmenter la proportion de femmes dans ses rangs, notamment par l'ouverture de tous les groupes professionnels et de tous les grades aux femmes, ces dernières continuent d'être concentrées dans les secteurs de soutien plus traditionnels (services d'administration, de logistique, ou d'urgence). Selon un rapport de Statistiques Canada publié en 2008, Profil des Forces canadiennes, environ la moitié des femmes étaient affectées aux services d'administration, de logistique, de sécurité, du renseignement, ou d'urgence, comparativement à 19 % des hommes.

Alors que le projet de loi repense la structure organisationnelle en démilitarisation l'armée, les rôles occupés par les agent-e-s du Bureau de la Défense nationale pourront être dès lors plus stratégiques. Ce sera alors l'occasion de réfléchir à la place des femmes dans la composition de la défense nationale. De plus, le projet de loi instaure des tables de concentration stratégiques et un comité d'éthique. Comment s'assurer



que les femmes seront parties prenantes des décisions du Bureau de la Défense nationale?

Plusieurs dispositifs pourraient être envisagés. À titre d'exemple, le Danemark a instauré des lois permettant aux femmes d'être recrutées au même titre que les hommes en plus de

déployer des efforts pour permettre à davantage de femmes d'être promues.

La Norvège a fixé quant à elle des objectifs de recrutement des femmes à l'intérieur de son armée. Du comité paritaire aux campagnes de promotion, nombreux sont les amendements possibles pour les parlementaires. ☺

Projet de loi n°2

Légiférer un internet anarchique

IKRAM MECHERI
Coordonatrice de production

Parmi les nombreux dossiers qui attendent les députés de l'Assemblée nationale du Québec au cours des prochains jours, le Projet de loi sur les droits et libertés et libertés électroniques devrait faire l'objet d'une attention spéciale. En effet, ce dernier vient pallier un vide juridique en garantissant un accès universel libre et non censuré à l'internet ce qui risque de faire réagir la députation. Afin de mieux comprendre l'essence de ce projet, La Colline a rencontré le ministre porteur de projet de loi, Julien Labrosse.

Ikram Mecheri (IM): Votre projet de loi a dû être modifié plusieurs fois en cours de route. Êtes-vous satisfait du résultat final?

Ministre Julien Labrosse (JL): Oui je suis satisfait. L'idée à l'origine de ce projet est maintenant une infime partie du projet final, mais je crois que le produit final est plus intéressant. Si ma version initiale n'avait pas été retenue, on serait dans une situation de bébé phoque. Le résultat final remplit vraiment les objectifs du P.J.Q. Il est clairement polémique, très éducatif, hautement modulable, novateur parce qu'on n'en a jamais parlé au P.J.Q., et pertinent parce que les questions qu'il soulève on fait les manchettes régulièrement dans les derniers mois.

IM: Selon vous, quelle sera la plus grande controverse de votre projet de loi?

JL: Le cryptage, sans aucun doute! Le cryptage représente un dilemme fondamental qui forcera les participants à prendre position. Accepter le cryptage et interdire aux forces de l'ordre l'accès aux appareils est risqué. La lutte au crime sera plus difficile. Mais, autoriser les forces de l'ordre à avoir accès aux appareils et aux communications constitue également un risque pour la vie privée, mais aussi pour la surveillance abusive. L'assemblée devra décider ce qui prime pour elle, la sécurité ou la liberté de vivre en paix sans être épié par l'état.

IM: Votre projet de loi propose de complètement libéraliser les internets. Toutefois, au cours de ces dernières années, de plus en plus de populations rejettent le «libéralisme» craignent vous que cet aspect se retourne contre le projet de loi?

JL: C'est une possibilité. Certains se diront peut-être que ça ne les dérange pas de se faire surveiller puisqu'ils n'ont rien à cacher. Qu'ils sont heureux de partager leurs informations personnelles si cela leur donne un meilleur service et une société plus sécuritaire. Depuis des années maintenant on empiète sur les libertés individuelles afin d'augmenter la sécurité et plusieurs sont d'accord avec ces mesures. Certains pensent que pour maintenir l'ordre il est normal d'imposer des limites à la liberté, de baliser les comportements et d'empêcher les dérives. Ceux-là sont souvent en faveur de certains contrôles sur internet afin de créer des standards d'utilisations socialement acceptables. Je crois l'inverse. Je refuse l'imposition de standards normatifs de comportements socialement acceptables. Je n'aime pas l'homogénéité et je refuse tout contrôle d'internet. Je crois que nous gagnons plus à avoir un internet complètement libre que nous perdons en ayant un internet où les dérives sont possibles.

IM: Quels sont les critiques que vous jugez comme étant «inadmissibles» de votre projet de loi?

JL: Que le projet essaie de régler un problème qui n'existe pas! Le problème existe. De plus en plus d'états cherchent à contrôler l'accès à internet et à censurer du contenu. Les forces de l'ordre capitalisent sur la perception de danger imminent pour obtenir plus de pouvoirs, notamment celui d'empêcher la cryptographie. La neutralité du réseau a été conservée jusqu'à maintenant, mais uniquement grâce à de grandes campagnes d'activisme afin d'empêcher la mise en place de restrictions, notamment les attaques de Denial-of-Service contre les partisans du Stop Online Piracy Act aux États-Unis. La lutte pour la neutralité du réseau de fait que commencer!

IM: Quelles seront les plus grandes



retombées de ce projet de loi si jamais il est adopté?

JL: À court terme, l'extension de l'accès à internet haute vitesse à l'ensemble du territoire aura un impact exceptionnel sur les régions éloignées. Les communications avec les grands centres seront plus simples et cela améliorera une quantité de services publics, comme l'éducation en permettant aux citoyens de rester dans leur communauté. À long terme, la garantie de la neutralité du réseau permettra aux citoyens, aux entrepreneurs, aux chercheurs et aux artistes d'utiliser toute la richesse et la puissance d'internet afin d'améliorer notre société et de régler des problèmes actuels et futurs. La protection du cryptage permettra de conserver l'anonymat des citoyens,

de protéger leur vie privée, mais aussi de protéger la délation, l'identité des sources journalistiques ou policières et empêchera les dérives d'abus de pouvoir.

IM: Pour terminer si votre projet de loi était une chanson, quelle serait-elle?

JL: J'ai pensé à plusieurs options, notamment Robots de Flights of the Conchords ou Technologic de Daft Punk, en raison du sujet du projet. Le vidéoclip de Pork and Beans de Weezer est une merveille qui montre tout ce qui rend internet si fantastique, quirky, et weird! Mais, au final, je crois que la meilleure chanson pour représenter internet, et donc mon projet, demeure Never Gonna Give You Up, de Rick Astley (rires)! ☺

Une censure partielle de l'internet

IKRAM MECHERI
Coordonatrice de production

Le principe du Projet de loi sur les droits et libertés et libertés électroniques présenté par le ministre des Affaires numériques Julien Labrosse est de garantir un accès libre de toute censure pour tous les citoyens. Le premier débat, qui sera celui du principe, devra donc tourner au tours de cette question. En effet, contrairement aux nombreux experts qui souhaitent censurer internet, ou du moins une certaine partie, le ministre Labrosse est de ceux qui estiment qu'un accès universel est avant tout une question d'égalité.

Pour les experts en information Éric Barbry, Alain Bensoussan et Virginie Bensoussan-Brulé, «l'analphabétisme informatique sera l'analphabétisme du 21e siècle». En d'autres mots, l'éducation moderne passe d'abord et avant tout par

un accès libre à l'information. À l'ère du numérique, le savoir se transmet d'abord et avant tout en ligne où la dernière découverte ou invention peut être partagée en temps réelle avec les internautes. Cependant, cet accès libre est aujourd'hui compromis par le manque de neutralité des réseaux. Pour ces experts, un accès libre doit être partiellement contrôlé afin de garantir les piliers sur lesquels reposent l'accès à tous: « la neutralité des réseaux, l'interopérabilité, l'accessibilité globale de tous les nœuds d'Internet et l'utilisation de formats de normes ouvertes ». Pour cela, le gouvernement se doit de fournir un cadre réglementaire adapté qui permettra aux citoyens de participer activement et efficacement aux activi-

tés démocratiques. Ainsi la démocratie moderne passe avant tout par un accès à ce puissant outil de télécommunication qu'est l'internet.

Selon un rapport de l'ONU «L'internet est devenu un outil indispensable [...] pour combattre les inégalités, pour accélérer le développement, pour permettre à l'homme de s'accomplir». Personne ne peut donc nier le caractère éducatif de l'internet, cependant il faut s'interroger sur le danger que constitue les fausses nouvelles. Lors de la dernière élection américaine, les faux-sites d'informations sont venus détourner l'attention du public des enjeux réels de l'élection. Le professeur Brendam Nyhan du Dartmouth

collège est unanime : les sites tels que Facebook « Facebook devrait lutter, par tous les moyens, contre la désinformation et désactiver les mécanismes qui l'amplifient. » Ces fausses nouvelles sont devenues un danger pour la démocratie et l'émancipation des peuples. Plus encore, des nombreux experts recommandent de censurer partiellement l'internet afin de bloquer les sites qui encadrent les activités illégales tel que la pornographie juvénile ou la traite d'humains. En effet, selon Julie Fillion de l'Université de Montréal «il devrait y avoir une censure et une législation sévère même si elle risque, soit d'être contournée par différents moyens techniques, soit d'être conspuée par les tenants du premier amendement. » Ainsi un filtrage partiel pourrait diminuer le nombre de crimes illégaux qui sont facilités par l'internet sans restreindre son accès à la population. ☺

«L'analphabétisme informatique sera l'analphabétisme du 21e siècle»

Projet de loi n°3

Entrevue avec la ministre Mikhaëlle Bernard

JÉRÉMIE LEBLANC
Responsable de dossier

Jérémy Leblanc (JL): À l'ère technologique, pourquoi le chacun pour soi est un problème en soi lorsqu'on parle de cohésion sociale ?

Ministre Mikhaëlle Bernard (MB): Je ne pense pas que la technologie de manière générale soit néfaste à la cohésion sociale. C'est davantage l'utilisation que nous faisons de la technologie qui peut devenir problématique. Nous vivons dans un siècle fantastique où plein d'opportunités s'offrent à nous grâce à la technologie. Il est, par exemple, possible d'utiliser la technologie intelligemment pour créer des plateformes en ligne comme celle de mon projet (Plateforme d'Implication Sociale). Je pense cependant que nous vivons dans une société où il manque de contacts humains, de contacts non électroniques si on peut dire (rire). Il y a aussi un manque d'entraide entre les gens et entre les différents groupes populationnels composant la société. Cette situation entraîne des conséquences sur le plan collectif et individuel affaiblissant les liens sociaux qui unis les gens c'est-à-dire : affaiblissant la cohésion sociale (ou le tissu social).

JL: Comment croyez-vous que les participants seront interpellés par le projet de solidarité sociale ?

MB: Ce que je trouve vraiment intéressant lorsque je parle avec certaines personnes du manque de cohésion sociale c'est de voir à quel point elles sont conscientes de l'existence de la problématique et à quel

point elles trouvent cela important d'en parler. Je pense que c'est un merveilleux point de départ. Les gens comprennent comment le manque de liens sociaux amène présentement certaines exclusions, marginalisations sociales ou décrochages citoyens dans la société et comment cela peut influencer sur la santé des gens, le taux de criminalité et de violence, le taux de discrimination sociale, le bien-être global de la collectivité, etc. De l'autre côté, le projet est confrontant en ce sens qu'il nous force à nous avouer à nous-mêmes que la santé de la société est une responsabilité collective urgente qui ne dépend que de nous et que c'est donc à tout le monde d'agir différemment si on veut de réels changements.

JL: Croyez-vous que les jeunes de 18-25 ans sont favorables à votre projet ?

MB: Oui. Je pense que les participantes et participants verront comment l'implication sociale est au cœur de la solution pour favoriser le bien-être de la société. Je pense que ce qui accrochera le plus, c'est l'obligation d'implication sociale. Mais, je crois que les participantes et participants comprendront ce que j'ai voulu faire avec le projet et verront que parfois, pour réellement changer les choses, pour changer une culture, des façons de faire bien ancrées dans nos comportements, certaines obligations peuvent devenir nécessaires.

JL: Estimez-vous que le projet de loi est un pas de plus vers le post-capitaliste ?



MB: Je pense que le projet ne cherche pas à créer un nouveau système économique comme l'entend la définition large du «post capitalisme». L'indemnisation et les mesures de financements qui découle du projet permettent une resolidarisation parce qu'elles permettent à certaines personnes qui seraient moins enclines ou qui auraient moins d'opportunités de faire de l'implication sociale à en faire. Je cherche aussi à créer une redistribution de la richesse afin d'aider les organismes communautaires et les personnes en difficulté économique ou

sociale via le Fonds collectif d'implication sociale.

JL: Si vous pouviez résumer le projet de loi en une phrase, quelle serait-elle ?

MB: Ce que le projet cherche à faire c'est de recréer et de renforcer les liens de solidarité entre les gens en utilisant l'implication sociale comme fenêtre d'opportunité et le concept de mixité sociale comme mécanisme afin d'assurer une resolidarisation entre les individus des diverses communautés composant notre société. ☺

L'alternative Symplyk

JÉRÉMIE LEBLANC
Responsable de dossier

La bonté d'accueil caractéristique du peuple québécois est très souvent annoncée aux voyageurs nomades lorsqu'ils s'apprentent à franchir les terres de la province. Mais quand est-il de la cohésion sociale des habitants du Québec ? Autrefois assurée par l'église les relations sociales sont de moins en moins fréquentes en cette ère technologique. Le chacun pour soi, le petit bonheur personnel tend à prendre le dessus sur les réalisations communes.

Avec une montée de l'immigration et la formation de quartier ethnique, une question s'impose : Comment resserrer le tissu social du Québec ? Les politiques multiculturalistes n'y arrivant visiblement pas, Symplyk, une nouvelle plateforme facilitant le bénévolat, marque une avancée moderne pour une resolidarisation citoyenne.

La «start-up» Symplyk est une plateforme électronique permettant de répertorier les possibilités d'implications communautaires. Offrant un service de géolocalisation, les utilisateurs peuvent trouver des offres de bénévolat à proximité. Son utilisation est très simple, il suffit de bâtir un profil spécifiquement conçu pour connaître les engagements voulus par le demandeur. Il est aussi possible d'y faire une demande d'implication pour les organismes

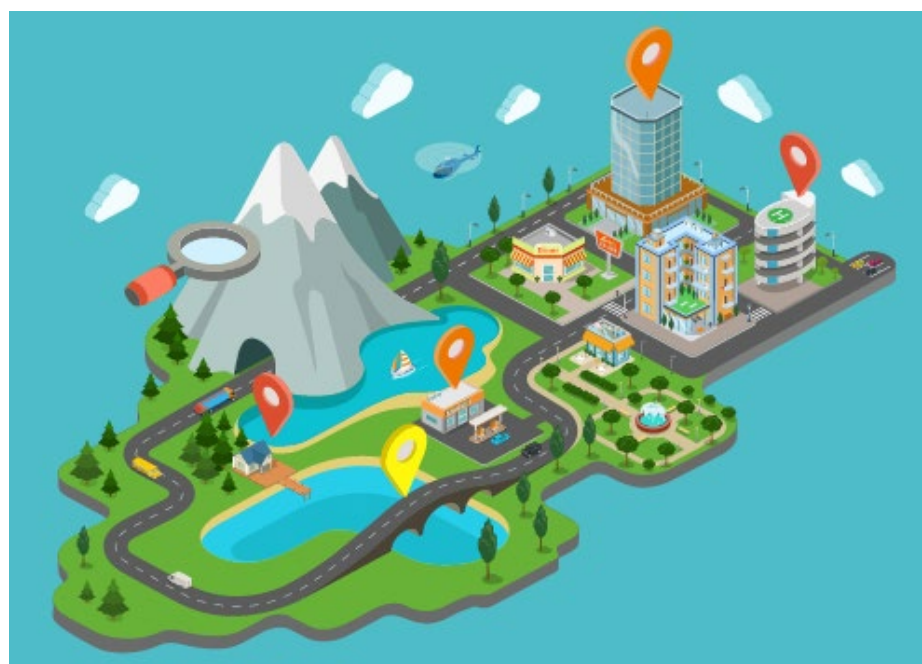
communautaires à la recherche d'aide.

C'est un peu comme magasiner son aide prochaine. L'internaute défille les postes disponibles et peut choisir en fonction de son horaire, sa capacité à se déplacer et ses intérêts. Étant une plateforme sérieuse et sécuritaire, Symplyk ne tardera à devenir une référence dans le monde du bénévolat, d'ailleurs un bon nombre d'organismes y affichent déjà leurs postes disponibles.

Révolutionnaire, mais en quoi ?

La nouvelle plateforme est bien sûr gratuite et accessible à tous. Ce n'est pas tout, elle permet aussi de voir les impacts de bénévolat sur la société. La mise en valeur des effets concrets de chacun pour les organismes motivera les uns et favorisera les autres. En effet, quoi de mieux que de voir les réalisations communes de bénévole tous plus fiers et plus heureux pour convaincre que son choix de s'impliquer fera véritablement une différence. Aussi, le coup de publicité est gratuit et utilisable pour les organismes communautaires qui arrivent dorénavant à rejoindre ces bénévoles potentiels rassemblés au même endroit et désireux de satisfaire leur vertu personnelle.

Déjà utilisé par l'école Père Marquette où l'implication bénévole est obligatoire, la plateforme offre des interfaces spécialisées



où les établissements scolaires peuvent diriger les demandes de bénévolat.

Le véritable droit de choisir

La jeune entreprise est très au temps de sa clientèle parce qu'elle laisse le choix de s'impliquer comme les gens le désirent. Sporadique, moyenne ou de longue durée l'implication répond à la réalité post-moderne qui pousse les gens à se définir toujours plus par leur action directement fondée sur leurs intérêts personnels.

Le citoyen se voit donc offrir un véritable service de renseignement complet et centralisé à l'écoute de ses réalités. Les organismes tendent à eux bénéficier d'une véritable fenêtre médiatique où ils sont en pouvoir d'attirer leurs bénévoles par leurs démonstrations de réalisation exposées. Pour terminer, le tissu social s'en portera mieux au véritable gré des implications communautaires désirer par chacun, car au final il est tenu à tout un chacun d'assurer cela et la cohésion sociale... ☺

Projet de loi n°4

Le système de justice remis en question

CAROLANNE MAGNAN-ST-ONGE
Responsable de dossier

Le Projet de loi sur la Culture du viol et le traitement des agressions sexuelles vise à adapter le système de justice et d'éducation actuel au cas spécifique du crime d'agression sexuelle. La ministre Clarisse Émond-Larochelle part du principe que la déconstruction de la Culture du viol passe par une déjudiciarisation du crime d'agression sexuelle ainsi que par l'instauration d'un cursus d'éducation à la sexualité, et ce, dès la première année du primaire.

Carolanne Magnan-St-Onge (CM): Où se situe la polémique dans le principe de votre projet de loi? Quels éléments risquent de créer la controverse durant le débat de principe?

Ministre Clarisse Émond-Larochelle (CEL): C'est difficile à dire, car on est toujours surpris par la tournure que prend la réflexion durant le débat de principe! Ce qui divisera le plus, je crois, est d'imposer un face à face entre une victime et son agresseur durant le Dialogue. L'absence de sanctions légales, en cas de réussite du Dialogue, risque également d'alimenter le débat. Je crois aussi que le renversement du fardeau de la preuve interpellera certainement les juristes! Finalement, la députation trouvera peut-être exagéré d'instaurer un cursus d'éducation à la sexualité dès l'âge de 5 ans.

CM: Pourquoi avoir misé sur la déjudiciarisation de certains cas d'agression sexuelle (type 1)?

CEL: Il faut remettre en question la « justice » de notre système judiciaire actuel envers les victimes d'agression sexuelle. L'agression sexuelle est un crime ayant des particularités spécifiques. Il comporte une sensibilité accrue, comparativement à d'autres types de crimes, et les preuves sont souvent difficilement cumulables. La judiciarisation actuelle pose donc plusieurs



obstacles au bon traitement des victimes. Le premier contact avec les policiers, qui reçoivent la plainte, est éliminé afin de diminuer le « facteur stéréotype » qui favoriserait certaines dépositions plus que d'autres. De plus, j'intègre un soutien psychologique et social, alors que le système actuel priorise l'aspect juridique. Étant donné que 70% des victimes connaissent leur agresseur, ces dernières ne veulent pas nécessairement que leur cas passe par les tribunaux. Je considère qu'établir un dialogue avec l'agresseur est bon dans le processus de guérison de la victime, contrairement à l'affrontement créé dans le présent système. Il permet également à l'agresseur de prendre conscience des répercussions de son agression. Je prends le pari que le risque de récidive sera moins grand si les agresseurs sont confrontés à l'agression qu'ils ont commise.

CM: Quels éléments de ton projet de loi te rendent la plus fière?

CEL: Tout d'abord, mon cursus d'éducation à la sexualité, qui est la base de mon projet de loi. Il prône avant tout la reconnaissance du consentement.

C'est ce qui aidera à prévenir les agressions sexuelles. Les concepts ne sont pas bien enseignés dans le cursus actuel : on apprend aux jeunes l'importance de la contraception et de la protection, mais sans leur parler de consentement! Mon cursus, considère l'enjeu de la sexualité dans son ensemble, comme un rapport humain, et non pas comme quelque chose de négatif.

Deuxièmement, le Dialogue. Il permet de reconnaître les agressions sexuelles qui ne sont pas prises en compte par le système actuel. Une minorité des plaintes se concrétisent en poursuites criminelles. En offrant une alternative à la judiciarisation, mon projet fera en sorte que l'agression sera reconnue dans la « mémoire collective » grâce au Dialogue, aidant ainsi à la guérison.

CM: Sur quel(s) point(s) refuserez-vous de plier? Parallèlement, lesquels pourraient potentiellement être négociables?

CEL: L'instauration du Dialogue entre la victime et l'agresseur ainsi que du cursus d'éducation à la sexualité n'est pas négociable. Toutefois, le cheminement du

traitement de la plainte d'agression sexuelle pourrait être légèrement modifié par la députation sans en affecter le principe. L'important pouvoir décisionnel du médiateur quant à la judiciarisation de la plainte après l'échec du Dialogue pourrait être réévalué par la députation.

Par le fait même, la place du procureur de la Couronne pourrait être modulée. Concernant la réforme du système de justice criminelle et pénale, des alternatives au renversement de la preuve proposé dans le projet pourraient être examinées.

CM: Quelle(s) critique(s) redoutez-vous le plus?

CEL: Je redoute que certain(e)s député(e)s estiment que je n'ai pas pris en compte les personnes marginalisées dans mon projet de loi. Pensons par exemple aux travailleuses du sexe, aux communautés autochtones ou aux mineurs. Mon projet, je l'ai pensé pour ces personnes, pour les agressions qu'on garde sous silence, et j'espère que cette préoccupation transparaît dans le résultat final.

CM: Craignez-vous que certains aspects du projet de loi soient laissés de côté par la députation?

CEL: J'espère que le principal ne sera pas « Ce n'est pas dans la Constitution ». Je veux que la députation ait des débats de fond qui dépassent le système juridique. Qu'est-ce qui est le mieux pour les victimes? C'est à cette question que je veux qu'on réfléchisse. J'aimerais que la Chambre ne se cache pas derrière le droit, qu'elle ne l'utilise pas pour se protéger d'une vraie réflexion sur les valeurs sociales. J'ai, toutefois, confiance en la députation! Elle est diversifiée et tous et toutes peuvent utiliser son bagage personnel pour enrichir le débat. La Culture du viol est un sujet d'actualité et je souhaite que tout le monde soit à l'aise de s'exprimer sur ce projet. ☉

Oui au dialogue, mais pas au détriment d'une réforme du système policier

CAROLANNE MAGNAN-ST-ONGE
Responsable de dossier

À peine 10% des crimes d'agression sexuelle sont dénoncés aux policiers. Même quand une victime dénonce son agresseur-e, seule une minorité des plaintes se concrétisent en poursuite et en accusations. Il est évident que le système actuel ne permet pas d'aider suffisamment les victimes. La ministre Émond-Larochelle, dans son projet de loi sur la Culture du viol et le traitement des agressions sexuelles, fait le pari qu'une déjudiciarisation de ces crimes augmentera le taux de dénonciation et favorisera la guérison des victimes.

La majorité des victimes connaissent leur agresseur-e et tendent à se sentir d'autant plus responsables, pensant qu'elles auraient pu prévenir l'agression. Cela les rend plus hésitantes à dénoncer leur agresseur-e à la police, qui, en contre partie, juge plus critiques et crédibles les crimes commis par des inconnus-es.

L'instauration du Dialogue pour les cas d'agression sexuelle de type 1 élimine ces obstacles au traitement

juste des victimes. La plainte n'est plus traitée par le corps policier et le cas n'est plus automatiquement judiciarisé. Selon la ministre, cette forme de justice réparatrice, en mettant l'accent sur la « guérison » de la victime et la responsabilité de l'agresseur-e, incitera les victimes à dénoncer leur agresseur-e. Contrairement au système actuel, le Dialogue accorde la même importance à toutes les plaintes pour agression sexuelle. Les victimes seront écoutées et soutenues par des professionnels de la santé et des services sociaux. Cette expérience réduirait le risque de récidive chez les agresseur-es.

Le Dialogue s'avère donc une alternative aux freins causés par le système de justice traditionnel et devrait être institutionnalisé. Toutefois, une question demeure : faut-il réellement l'imposer aux victimes? Bien qu'il puisse être bénéfique d'un point de vue émotif, il est difficile d'affirmer qu'il contribuera nécessairement plus à leur « guérison » que la judiciarisation actuelle. Contraindre une victime ou son agresseur-e au Dialogue, c'est en éliminer tout le principe! Les participant-e-s sont au centre de la justice réparatrice, et j'ai

peine à imaginer qu'un tel programme puisse porter fruit s'ils n'y vont pas de leur plein gré.

Une victime qui désire entamer des procédures de poursuite contre son agresseur-e devrait pouvoir le faire librement sans passer par le Dialogue. Même en appliquant le Dialogue, on ne devrait pas retirer aux corps policiers le pouvoir de traiter les cas de type 1, mais plutôt s'assurer que ces derniers soient mieux formés. Le projet de loi devrait également s'assurer que les professionnels de première ligne, comme les infirmières, médecins ou travailleurs sociaux, soient aussi mieux formés en matière de protocole de traitement des agressions sexuelles. La compétence de tous les acteurs devrait être tout autant valorisée dans le projet de loi que l'instauration du Dialogue. Il faut s'attaquer directement aux causes de la culture du viol, et non seulement à ses effets sur les victimes et les agresseur-es.

À Philadelphie, des groupes de défense contre la violence envers les femmes révisent continuellement les rapports rédigés par la police au dépôt

d'une plainte pour agression sexuelle. Ces groupes de défense travaillent en étroite collaboration avec les corps policiers afin de déceler des erreurs dans les cas classés comme « non résolus » ou « non fondés ». Une enquête du journal Philadelphia Inquirer avait révélé que la majorité des cas d'agression sexuelle étaient ignorés par la police, puisqu'ils ne correspondaient pas à l'image de la « victime parfaite ». Cette collaboration a augmenté le nombre d'accusations et a renforcé la confiance des victimes envers le système judiciaire. À l'instar du « Philadelphia Case Review Model », l'Agence de lutte contre la culture du viol créée par le projet de loi pourrait collaborer avec la police dans le traitement des plaintes.

Le projet de loi de la ministre Émond-Larochelle prend de front la culture du viol en plaçant la responsabilité du traitement des victimes d'agression sexuelle de type 1 entre les mains des acteurs du Dialogue, et non plus entre celles du système policier. L'imposition du Dialogue aux victimes est-elle vraiment souhaitable et profitable pour les victimes? Ce sera à la députation d'en juger. ☉

Le PJK le remède par l'action

ANTOINETTE ALBISETTI
Éditorialiste

Pour débiter cette simulation, je vous partagerais cette citation de la pièce de théâtre *Petits crimes conjugués*, par Éric-Emmanuel Schmitt

GILLES: Le pessimisme demeure le privilège de l'homme qui réfléchit.

LISA: On n'est pas obligé de réfléchir.

GILLES: On n'est pas obligé d'agir non plus.

Pourquoi cet échange en particulier? Peut-être parce qu'il faisait écho à ma propre lettre de motivation, celle que j'avais rédigée et envoyée à 23h45 le 1er novembre dernier. J'y faisais référence à une certaine maladie, celle de l'étudiant qui, à force d'étudier, se perd dans les détails et en oublie sa passion première. Un peu comme cette amie avocate pour qui lire sur le droit de la famille a tué le mariage ; ce médecin qui se résigne, renie son serment et administre la mort ; ou encore cette étudiante en politique qui, assommée de nouvelles de corruption, d'inaction et d'élections absurdes, se désespère d'un jour voir l'éclosion d'un monde vraiment égalitaire. Cette maladie, elle insinue cette question « À quoi bon ? », elle conduit à l'acceptation d'un système

injuste, elle nous exhorte à y participer. Elle a un nom: le cynisme.

L'échange entre Gilles et Lisa m'a frappée donc, moi qui cherchais justement des idées pour me sortir du célèbre syndrome de la page blanche. Schmitt y propose un remède au pessimisme, un proche cousin, sous la forme de l'action. Et au fond, n'est-ce pas ce que la simulation nous invite à faire, agir ? Parmi mes raisons pour participer au Parlement Jeunesse Québec, outre le désir de rencontrer de nouvelles personnes et d'en apprendre plus sur le système parlementaire québécois, la plus importante était ma quête d'inspiration. Pour plusieurs d'entre nous, participer au PJK, c'est aussi l'occasion de se tester, d'apprendre sur soi-même et les autres, de se sortir du rôle passif de l'étudiant. Passif oui, parce que d'un point de vue strictement capitaliste, un étudiant ne produit rien, par définition il consomme. Mais une personne qui se donne un rôle même fictif, créé des échanges, donne vie à des idées, partage des connaissances, influe sur les opinions des autres. Elle agit. Et par le fait même, elle combat pour un temps cette apathie intellectuelle qui caractérise notre époque.

Puissent donc ces cinq jours nous pousser dans l'action. ☺



Dans les hautes sphères du parlementarisme



MARIANA SARMIENTO
Journaliste

Le régime parlementaire est un système constitutionnel qui se caractérise par l'équilibre entre les pouvoirs du Gouvernement et du Parlement, plus précisément par la responsabilité politique du gouvernement face au Parlement, c'est-à-dire la capacité du second à renverser le premier; et vice-versa quant à la possibilité pour le gouvernement de dissoudre l'Assemblée.

Le Canada possède deux chambres législatives, c'est ce qu'on appelle un système bicaméral : la "Chambre Haute" qui est le Sénat, et la "Chambre basse" qui est la Chambre des Communes.

Ces deux institutions parlementaires ont pour fonction de faire passer ou de refuser les projets de loi rédigés par la branche exécutive. Le gouvernement dans le système canadien possède un pouvoir étendu. En effet, celui-ci possède le pouvoir exécutif, mais il possède également une vaste influence dans la branche législative, car les ministres du cabinet du Premier Ministre ont des sièges dans la Chambre des Communes, ce qui se traduit par conséquent par une fusion entre les deux branches. Il n'y a donc pas de « stricte séparation des pouvoirs ».

Le pouvoir extensif du chef de l'État et de son cabinet peut être toutefois limité dans la Chambre des Communes,

car c'est une chambre de confiance: si le gouvernement perd le soutien de la Chambre, celui-ci est dissous et remplacé. D'un autre côté, le Sénat représente une extension du pouvoir du Premier Ministre et de son Cabinet. En effet, contrairement à l'élection au suffrage universel direct des membres de la Chambre des Communes, les membres du Sénat ne sont pas élus, mais plutôt nommés par le Gouverneur Général, sous l'avis du Premier Ministre et de son Cabinet. Le Sénat n'est alors pas représentatif des préférences et des intérêts politiques du peuple, car sa composition ne vient que d'une seule source partisane: celle du cabinet ministériel. On se demande alors, si la nomination des sé-

nateurs par le Gouverneur Général, sous l'avis du Premier Ministre, ne se traduirait pas à nouveau par une extension du pouvoir du

gouvernement? Ce mode de sélection aurait-il pour conséquence d'entraver le bon fonctionnement démocratique ainsi que la légitimité de nos institutions législatives? Un changement vers un système électoral de type proportionnel éviterait de nombreux débats qui ont lieu aujourd'hui au sein de la population canadienne. : ce système permettrait une représentation politique variée, multipartisane, qui refléterait les préférences et les intérêts politiques du peuple tout en limitant le pouvoir extensif que le gouvernement possède actuellement. ☺

La Colline se présente!



Antoinette Albisetti - Éditorialiste

Née en France et seconde d'une famille de huit enfants, cela fait maintenant neuf ans qu'elle réside au Canada. Loin de l'avoir dans le sang, elle vous dira cependant qu'elle l'a dans le cœur, en usant de son cocktail d'accents et d'expressions lyonnaises, versaillaises et québécoises. Titulaire d'un baccalauréat en affaires publiques et relations internationales, elle se passionne pour l'humanitaire, les droits des personnes et la résolution de conflits. Son prochain objectif: maîtriser l'espagnol et étudier les guerres de cartel en Amérique du Sud.

Mariana Sarmiento - Journaliste

Jeune étudiante en dernière année du baccalauréat en «Économie et Science politique» à l'Université de Montréal. Mon parcours m'a permis de développer une vision élargie, mais réaliste faisant prévaloir l'idée selon laquelle le partage et la diffusion du savoir permettront de mieux comprendre le monde actuel afin de remédier à ses failles. En effet, nos générations futures représentent la clé vers un monde plus équitable et une société plus responsable. En possédant un réel intérêt pour le travail humanitaire, j'espère pouvoir contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la planète, tout en garantissant la préservation de cette dernière.



Jessyca Laurin - Responsable de dossier

Fière participante pour une deuxième année au Parlement Jeunesse du Québec, Jessyca Laurin sera responsable de dossier pour le projet de loi Loi sur le bureau de la défense nationale. Étudiante à la maîtrise en Affaires publiques et internationales, elle s'intéresse aux questions environnementales, particulièrement celles touchant la lutte aux changements climatiques. C'est donc l'occasion pour elle de s'initier au monde militaire et ses nombreux enjeux!

Jérémy Leblanc - Responsable de dossier

Allo, je suis un p'tit nouveau! J'étudie en Science naturelle au cégep Lionel-Groulx, j'adore les sports et la musique. Quand je n'étudie pas je cours, je chante, je danse ou je crie tenez le-vous pour dit. Ce qui me motive à participer à cette expérience, c'est la chance d'être en mesure par après de communiquer mon expérience et d'informer les gens sur la réalité des politiciens. Ces postes sont souvent incompris de la population en général et un cynisme important est palpable lorsqu'on parle de politique au Québec. En vivant pleinement cette expérience, j'espère arriver à comprendre l'exercice politique et le démocratiser dans ma vie de citoyen. Venant d'un milieu scientifique, j'ai une didactique de travail et je tâcherai de poser le nombre de questions qu'il faut si j'en juge pertinent. J'ai des connaissances en sciences pures qui sont très utiles lors de discussion sur des phénomènes chimiques, biologiques ou physiques. Aussi, je suis très au courant des positions des gens de ma région puisque j'adore jaser d'enjeux sociaux et économiques avec mon entourage. Je suis fils d'agriculteur maraîcher donc je comprends les positions de ceux-ci. Bref, je crois que j'aurai bien du plaisir à participer à cet exercice puisque j'aurai la chance d'exercer une de mes plus grandes passions; la rédaction. Le PJJ me permettra d'écrire et de m'exprimer librement dans un climat de partage de connaissance. Ma philosophie: «Laissez la terre meilleure que vous l'avez trouvée» tenez le-vous pour dit.



Carolanne Magnan-St-Onge - Responsable de dossier

Je redoutais ce moment où Gabrielle, la rédactrice en chef, allait me presser de lui envoyer mon texte de présentation. L'année passée, j'avais joué la carte de l'honnêteté en avouant mes états d'âme à l'idée de rédiger cette petite autobiographie. Je soupire et me résigne: ce sera le même scénario cette année. Du bon remâché, mais j'insiste! Dans un discours, on peut miser sur la spontanéité. L'auditoire nous excuse, parce qu'on peut réellement improviser. L'écriture sous-entend une relecture, une correction... bref, que j'appose mon sceau et que j'assume pleinement mes propos identitaires. Comment procéder alors? Me cacher derrière une belle réflexion ou citation semi-philosophique préférée? Aucune ne me vient en tête et mon ami Rameau a dit: «Imaginez l'univers sage et philosophe; convenez qu'il serait diablement triste!» Décrire mon programme d'étude, mes intérêts et mes aspirations? Ils n'ont malheureusement pas trop changés. Ou heureusement? Je semblais beaucoup me chercher, d'après mon texte de l'année passée. J'ai atteint le nombre de mots: voilà c'est fait! Je conclus donc en vous souhaitant à tous et à toutes une belle simulation. J'ai hâte de faire votre connaissance!

Ikram Mecheri - Coordonnatrice de production

Le comble du parcours professionnel se trouve dans l'écriture d'un texte de présentation alors que l'on n'a encore presque rien accompli et que l'on doit mettre en valeur des mérites hypothétiques qui restent encore à prouver. «Es muss sein» hurlait Kundera, donc je m'y lance je m'appelle Ikram et je suis présentement une étudiante à la maîtrise en économie à l'université McGill. Je dévoue mon temps libre à la pratique de sports telle que le vélo et le soccer ainsi qu'à la lecture pour laquelle j'ai une passion particulière. J'ai une passion pour les mots que je tire de la lecture qui s'est transformée en fascination pour la culture de débat que j'ai découverte à l'université. De fil en aiguille, j'ai entendu parler du Parlement Jeunesse du Québec et je me suis inscrite. Un an plus tard, me voici encore là!



Caroline Turbout - Photographe

Je m'appelle Caroline Turbout. Originaire de France, j'ai déménagé en Tunisie avec ma famille en 2006. Puis en 2012, nous sommes venues nous installer au Québec à Montréal. Après des études en science (Bac scientifique), une opportunité de changer de domaine c'est présenté et suite cela je me suis inscrite en technique de photographie au cégep de Matane.

Nos commanditaires



CSQ

 **NORTON ROSE FULBRIGHT**



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC